



17/03/2025  
DDFIN



# Compte Financier Unique 2024

Rapport de présentation

Séance du Conseil municipal du 7 avril 2025

## Sommaire

Introduction.....	1
Résultats de clôture.....	2
<b>1) FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>2</b>
1.1 Recettes.....	3
1.1.1 Fiscalité, compensations fiscales.....	4
1.1.2 Attribution de compensation CABM et FPIC .....	6
1.1.3 Dotations de l'Etat.....	6
1.1.4 Autres recettes.....	7
1.2 Dépenses .....	9
1.2.1 Dépenses de personnel.....	9
1.2.2 Charges à caractère général.....	10
1.2.3 Autres charges de gestion courante .....	10
1.2.4 Atténuations de produits.....	11
1.2.5 Dépenses financières et exceptionnelles .....	11
<b>II - INVESTISSEMENT.....</b>	<b>11</b>
2.1 Recettes « hors emprunt » .....	12
2.2 Emprunt.....	12
2.3 Dépenses d'équipement.....	13
2.4 Dépenses financières (hors dette) .....	14
2.5 Exécution des AP/CP.....	15
2.6 Dette.....	16
<b>III - EPARGNE ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT.....</b>	<b>16</b>
<b>IV - FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>17</b>
<b>V - RATIOS.....</b>	<b>18</b>
<b>VI - RÉSULTAT DE CLÔTURE.....</b>	<b>19</b>
<b>Annexe Dette.....</b>	<b>20</b>

## INTRODUCTION

En 2025, la ville va voter son 3<sup>ème</sup> CFU (Compte Financier Unique) pour les comptes de l'exercice 2024.

Le compte financier unique retrace l'exécution budgétaire, et constate la clôture du cycle budgétaire annuel.

Depuis 2021, la ville n'a plus de budget annexe : il n'y a que le budget principal retraçant l'ensemble des activités municipales y compris celles assujetties à la TVA, dont la gestion des Halles, activité soumise à TVA depuis février 2024.

Le compte financier définitif qui est présenté au vote du Conseil municipal a fait l'objet d'un contrôle préalable et d'un visa de la DGFIP attestant de sa conformité et de l'identité de valeur entre les données issues de la comptabilité de la commune et celles produites par le comptable public.

Cette année, conformément à l'article 191 de la loi de finances 2024, a été ajoutée parmi les annexes, « l'annexe environnementale des collectivités locales ».

L'objectif de l'Etat avec cette nouvelle annexe est de mesurer l'impact du budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

**Au total 180,4 millions ont été dépensés en 2024 pour Béziers, 2,7 millions de plus qu'en 2023.**

En 2024, le compte financier unique a été précédé par :

- \* le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 20 novembre 2023,
- \* le vote du budget primitif le 18 décembre 2023,
- \* le vote de décisions modificatives, n°1 le 25 mars 2024, n°2 le 30 septembre 2024.

Dans le débat d'orientations budgétaires pour 2024, les objectifs fixés en matière de gestion financière étaient les suivants :

- \* la poursuite des investissements pour améliorer le cadre de vie des Biterrois et renforcer l'attractivité de notre ville,
- \* le maintien des taux d'imposition,
- \* le maintien de l'encours de la dette en deçà de 130 millions €.

Tous ces objectifs ont été atteints :

- \* **44,3 millions € de dépenses d'équipement ont été réalisées.**
- \* **Sans hausse des taux d'imposition, l'épargne brute est restée supérieure à 20 millions € : elle est de 24,7 millions au 31/12/2024.**
- \* **L'encours de la dette au 31 décembre 2024 reste inférieur à 130 millions : il est de 123,053 millions en baisse de 1,265 million par rapport à celui de 2023 qui était de 124,318 millions.**

Grâce au niveau de l'épargne brute et à la baisse de l'encours de la dette, le ratio de solvabilité (ou capacité de désendettement), s'établit à 5 années, fin 2024.

## RESULTATS DE CLOTURE

Budget Principal				
Libellés	Réalisé		Restes à réaliser (RAR)	Résultat net ( y cp RAR )
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT		
Recettes (R)	70 172 892,12	143 130 535,65	6 460 200,00	
Dépenses (D)	69 480 084,77	124 965 541,68	10 811 750,32	
<b>Résultat 2024</b>	<b>692 807,35</b>	<b>18 164 993,97</b>		
Report résultat antérieur	- 6 012 075,26	4 000 000,00		
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 5 319 267,91</b>	<b>22 164 993,97</b>	<b>- 4 351 550,63</b>	<b>12 494 175,53</b>

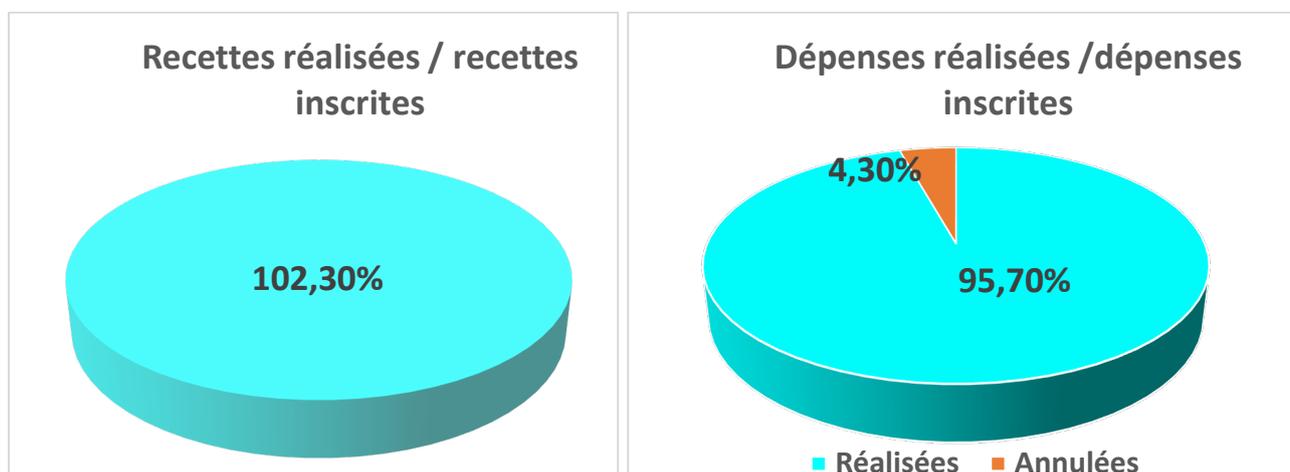
### I - FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles totales 2024 s'élèvent à 139,9 millions.

Les recettes réalisées restent supérieures aux recettes prévues et inscrites : 139,9 millions réalisés contre 136,8 millions inscrits (102,30 %).

Les dépenses réelles 2024, s'élèvent à 115,1 millions alors que le total des inscriptions était de 120,3 millions : 4,3 % des crédits inscrits, soit 5,2 millions n'ont pas été consommés (4,3 %).

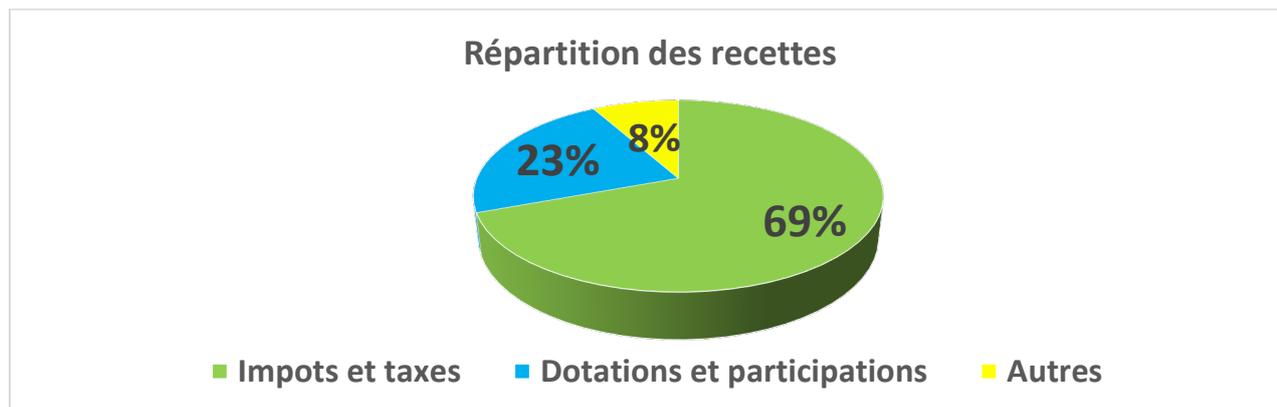
### FONCTIONNEMENT 2024



## 1.1 Recettes (hors mouvements d'ordre)

Il s'agit des produits des services et du domaine (chapitre 70), des impôts et taxes (chapitre 73 et chapitre 731), des dotations et participations (chapitre 74), des atténuations de charges (chapitre 013), des produits financiers et exceptionnels (chapitres 76 et 77). Elles progressent de 1,8 % (+ 2,5 millions €) : 139,9 millions en 2024 pour 137,4 millions en 2023.

Leur répartition est stable : les impôts et taxes représentent 69 % des recettes réelles totales, les dotations et participations 23 % et les autres recettes (dont les occupations du domaine public), 8 %.



Milliers €	2023	2024	Evol.
<b>Impôts et taxes</b>	<b>94 413</b>	<b>97 015</b>	<b>2,75 %</b>
<b>Contributions directes</b>	<b>65 415</b>	<b>68 937</b>	<b>5,38 %</b>
Impôts ménages	65 279	68 656	
Rôles supplémentaires	136	281	
AC reçue	20 306	20 269	
Attribution FPIC	1 629	1 629	
Solde impôts et taxes	7 063	6 179	
<b>Dotations et participations</b>	<b>29 888</b>	<b>31 515</b>	<b>5,44 %</b>
DGF	21 852	22 867	
Compensations fiscales	2 859	3 157	
Solde participations diverses	5 177	5 491	
<b>Autres recettes de fonctionnement</b>	<b>13 162</b>	<b>11 420</b>	<b>-13,18 %</b>
Produits des services	7 829	7 660	
Produits de gestion	2 350	2 054	
Atténuations de charges	100	195	
Produits financiers	556	858	
Produits exceptionnels	2 327	653	
dont cessions immobilisations	2 248	108	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>137 463</b>	<b>139 950</b>	<b>1,8 %</b>

En 2024, les recettes de fonctionnement ont progressé de 2,5 millions, grâce à la hausse des recettes fiscales et des dotations et malgré la baisse des produits exceptionnels (moins de cessions d'immobilisations).

### 1.1.1 Fiscalité, compensations fiscales

Les derniers taux d'imposition votés, inchangés depuis 2014, sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,99 %
- Taxe foncière non bâti : 60,06 %.
- Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires et les logements vacants) : 19,53 %

Avec ces taux, l'évolution du produit en 2024, est la suivante :

Milliers €	2023	2024	Evol.
Produit Taxe Habitation	3 496	3 700	6%
Produit Foncier Bâti (FB)	61 020	64 086	5%
Produit Foncier Non Bâti (FNB)	752	806	7%
<b>Produit total</b>	<b>65 268</b>	<b>68 592</b>	<b>5%</b>

**Le produit des 3 taxes** a augmenté de 3,3 millions en 2024 (+ 5 %).

Les taux d'imposition votés par le Conseil municipal ayant été maintenus, la hausse du produit fiscal résulte essentiellement de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition encore élevée en 2024 : 3,9 % en 2024 après 7,1 % en 2023.

**Le taux d'actualisation des bases d'imposition n'est pas fixé par la commune, c'est un taux national qui depuis 2018, correspond à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée entre novembre N-1 (2024) et novembre N-2 (2023) ; ce taux ne s'applique pas sur les bases de taxe foncière des locaux professionnels (commerces, entreprises, qui représentent environ 27 % des bases totales), soumises à des modalités d'actualisation spécifiques.**

**En ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), dont le produit est le plus important, l'évolution depuis 2022 est la suivante :**

Produit TFPB

2022	57 698 667 €	Evolution
2023	61 020 180 €	5,75 %
2024	64 085 895 €	5 %

Comme cela a été indiqué l'année dernière, la mise à jour de la situation de l'ensemble des biens immobiliers par la généralisation de l'application GMBI (Gérer mon bien immobilier) en 2023 a permis d'actualiser les bases de taxes foncières mais aussi celles de taxe d'habitation (résidences secondaires et locaux vacants).

Ainsi que la Cour des comptes l'a souligné dans un rapport publié en début d'année, « le déploiement technique de GMBI s'est déroulé dans des conditions particulièrement difficiles, puisque plus d'un million de contribuables ont été imposés, à tort, à la taxe d'habitation ou à la taxe sur les logements vacants. L'administration a dû consentir des dégrèvements très importants, d'un montant supérieur à 1,3 Md€, intégralement supportés par l'État conformément aux dispositions du code général des impôts. Compte tenu de l'état très dégradé des finances publiques, tous les efforts doivent être conduits pour que les dégrèvements, et par conséquent la charge supportée par l'État, soient considérablement réduits très rapidement ».

En ce qui concerne Béziers, **le produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants** (taxe facultative en vigueur depuis 2008 à Béziers et perçue par la ville), a fortement augmenté depuis 2022 ainsi que les dégrèvements accordés aux contribuables par la DGFIP, puis mis à la charge de la commune, s'agissant d'une taxe facultative :

En €

	2022	2023	2024
Produit de la Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)	615 791	1 081 165	1 711 841
Dégrèvements accordés par la DGFIP et remboursés par la commune	65 428	90 034	173 616
Produit net THLV	550 363	991 131	1 538 238

Pour 2025, nous venons de recevoir la notification des dégrèvements THLV mis à la charge de la commune : ils s'élèvent à 554 625 € et viendront réduire le produit de THLV à percevoir en 2025.

La mise à jour par GMBI depuis 2023 explique également les évolutions constatées depuis 2022 pour la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)**.

Produit THRS

2022	1 588 331 €
2023	2 414 914 €
2024	1 988 117 €

Enfin, **les compensations** perçues pour certaines exonérations fiscales de taxe foncière, ont augmenté.

Milliers €	2023	2024
Compensations Foncier bâti et non bâti (dont condition modeste, QPPV Exo. longue durée, établissements industriels depuis 2021)	2 859	3 157

La compensation la plus importante concerne l'exonération partielle de taxe foncière pour les établissements industriels : 3,157 millions en 2024.

### 1.1.2 Attribution de compensation CABM, FPIC et autres recettes fiscales.

Au titre de l'attribution de compensation, la ville a perçu 20,269 millions soit 36 000 € de moins qu'en 2023, à la suite des régularisations concernant les services mutualisés (médecine préventive, SIG).

Pour le fonds national de péréquation des recettes communales et intercommunales (FPIC), perçu par la CABM et partiellement reversé à l'ensemble des communes membres, la part revenant à la ville est identique à celle perçue en 2023, soit 1,629 million.

Enfin, la Taxe additionnelle aux droits de mutation a diminué de 451 000 € en 2024 : 3,133 millions en 2024 pour 3,584 millions en 2023 en raison de la baisse du nombre des transactions immobilières, les taux d'intérêt restant élevés.

### 1.1.3 Dotations de l'Etat

L'évolution de la population est prise en compte dans le calcul des dotations ; la population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2024 était de 81 456 habitants en progression de 1 583 habitants. L'actualisation annuelle de la population découle des recensements partiels effectués chaque année durant les mois de janvier et de février par la commune, pour le compte de l'INSEE.

Depuis 2014, la progression du nombre de logements, le maintien d'un taux d'occupation supérieur à 1,6 et la qualité des enquêtes annuelles, ont conduit aux résultats suivants :

Population	2014	2023	2024	Ecart 2024/2023	Ecart 2024/2014
Population totale	72 927	79 873	81 456	1 583	8 529
Résidences secondaires	1 489	2 039	2 151	112	662
<b>Population DGF</b>	<b>74 416</b>	<b>81 912</b>	<b>83 607</b>	<b>1 695</b>	<b>9 191</b>

La population prise en compte dans le calcul des dotations a augmenté de 9 191 habitants depuis 2014.

La progression de la population garantit une évolution à la hausse de la DGF globale.

### Dotation globale de Fonctionnement (DGF)

Milliers €	2023	2024
<b>Dotation forfaitaire</b>	<b>9 457</b>	<b>9 660</b>
<b>+ Dotations d'aménagement (DSU, DNP)</b>	<b>12 395</b>	<b>13 208</b>
<i>dont Dotation de solidarité urbaine (DSU)</i>	9 886	10 739
<i>dont Dotation nationale de Péréquation</i>	2 509	2 469
<b>DGF TOTALE</b>	<b>21 852</b>	<b>22 868</b>

Au sein de la DGF, ce sont les dotations de péréquation qui progressent le plus : + 813 K€ en 2024.

La DGF totale a progressé de 1,016 million en 2024.

#### 1.1.4 Autres recettes

Milliers €	2023	2024
<b>Autres recettes de gestion courante</b>	<b>16 162</b>	<b>16 803</b>
Produits des services (Chapitre 70)	7 829	7 660
Produits de gestion (Chapitre 75)	2 350	2 054
Chapitre 74 (hs dotations/compens.) : Subv.et parti	5 248	5 491
Produits financiers (Chapitre 76)	556	858
Produits exceptionnels (hors cessions 775)	79	545
Atténuations de charges (Chapitre 013)	100	195

Les recettes de gestion courante hors dotations et compensations fiscales, globalement progressent de 641 K€.

**Les produits des services : 7,6 millions, en baisse en raison de la fermeture des Halles de février à novembre 2024.**

Ils regroupent :

\* **les recettes liées aux occupations du domaine public** (stationnement sur voirie dont forfaits post-stationnement (FPS), marchés, terrasses) : 2,736 millions.

\* **les droits d'entrée perçus pour les différents services**, culturel, social (dont petite enfance) et sportif : 1,2 million.

\* **les remboursements CABM** des prestations assurées par la ville dans le cadre de conventions (par exemple : l'entretien des véhicules, la communication) ainsi que des charges de personnel : 2,015 millions stable par rapport à 2023.

### **Les produits de gestion : 2 millions.**

Ils comprennent essentiellement :

- \* les revenus des immeubles (loyers) restés stables : 710 K€.
- \* les redevances versées par les fermiers et concessionnaires : 676 K€, en hausse de 183 K€.
- \* les autres produits de gestion (602 K€) qui comprennent des recettes exceptionnelles comme les remboursements d'assurance, les infractions aux règles d'urbanisme et au règlement de publicité, les ventes de matériel réformé et divers.

### **Les participations (hors dotations et compensations fiscales) : 5,5 millions.**

Il s'agit essentiellement de participations versées par l'État et la CAF :

- la dotation pour le service communal de santé : 470 K€,
- des participations et subventions : 826 K€,
- les participations de la CAF pour les crèches et les ALSH : près de 4 millions (3,98 millions),
- le remboursement de la TVA pour les travaux d'entretien de bâtiments (70 K€), les dotations recensement et titres sécurisés (231 K€).

### **Les recettes financières et exceptionnelles (hors cessions d'immobilisations) : 1,4 million.**

**Les produits financiers** : 858 K€ ont été perçus en 2024.

247 K€ au titre de participations de la SEM PFO, 191 K€ au titre du fonds de soutien pour les 3 prêts structurés renégociés et 420 K€ pour les remboursements d'intérêts par VIATERRA sur les avances accordées par la ville.

**Les recettes exceptionnelles**, hors cessions d'immobilisations, ont été de 545 K€ pour des réductions ou annulations de mandats sur exercices antérieurs, correspondant pour l'essentiel à des remboursements d'EDF lors de la fin des contrats.

**Les atténuations de charges** se sont élevées à 195 K€ en 2024 : elles comprennent essentiellement les remboursements d'indemnités journalières et les rabais et ristournes sur marchés.

#### **Recettes de fonctionnement**

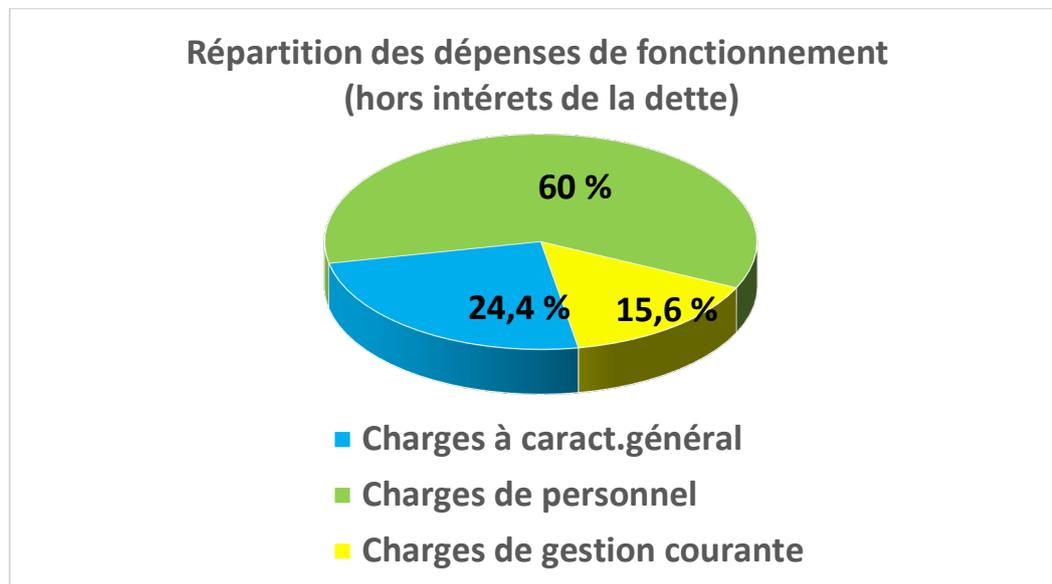
#### **CE QU'IL FAUT RETENIR**

**En hausse de 2,5 millions (+1,8 %) en raison de l'évolution des dotations et du produit fiscal, des recettes exceptionnelles.**

## 1.2 Dépenses (hors intérêts de la dette et mouvements d'ordre)

Elles regroupent : les charges à caractère général (chapitre 011), les charges de personnel (chapitre 012), les charges de gestion courante (chapitre 65), les produits financiers hors dette et les produits exceptionnels (chapitre 77), les atténuations de produits (chapitre 014).

Elles augmentent de 5,8 % (6,4 millions €) : 115,1 millions en 2024 contre 108,7 millions en 2023.



Milliers €	2023	2024
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>105 716</b>	<b>111 675</b>
Charges à caractère général (Chap.011)	25 081	27 309
Charges de personnel (Chap.012)	64 153	67 107
Charges de gestion courante (Chap.65)	16 238	16 891
Atténuations de produits (Chap.014)	151	295
Charges financières hors dette	46	2
Charges exceptionnelles	47	71

### 1.2.1 Dépenses de personnel : 67,1 millions

Elles augmentent de 2,9 millions par rapport à 2023 (soit 4,6 %) : cette hausse s'explique essentiellement par les hausses du SMIC, les mesures d'avancement (glissement vieillesse technicité : GVT), et des mesures favorables pour le personnel : la reconduction de l'enveloppe pour l'attribution des compléments indemnitaires annuels, la mise en place des tickets restaurants à compter du mois de septembre pour un coût de 262 000 €.

Le coût des heures supplémentaires a augmenté de 5,98 % en raison de l'augmentation de la valeur du point d'indice pour l'ensemble des catégories, de l'augmentation des points de NBI liée aux mesures en faveur de la Police municipale y compris dans le calcul des heures supplémentaires et de la hausse du nombre d'heures supplémentaires.

Le régime indemnitaire a augmenté de 7,16 %, du fait des mesures mises en place telles que la compensation des indemnités trimestrielles et paniers dans l'IFSE, la mise en place d'une sujétion particulière liée au cycle de travail pour les agents de la propreté urbaine et la réévaluation des niveaux d'IAT.

Des recrutements non compensés par des départs en retraite, ont également contribué à la hausse de ce poste.

**En contrepartie de ces dépenses, la ville perçoit des remboursements de salaires et charges** résultant des mises à disposition ou mutualisations de personnel, avec la communauté d'Agglomération et le CCAS notamment (1,1 million) et la participation employés pour les tickets restaurant (131 000 €).

### **1.2.2 Charges à caractère général : 27,3 millions**

Elles regroupent les dépenses relatives aux fluides (eau, énergie), achats de fournitures, petit équipement, prestations de service, entretien maintenance, ...

Elles augmentent de 2,2 millions par rapport à 2023. Les principaux postes en progression (hausse > 100 000 €) sont les suivants :

- les achats de prestations de services (repas) : + 275 K€,
- les dépenses d'énergie / électricité : + 474 K€,
- l'habillement et vêtement de travail : + 339 K€ en raison essentiellement de l'expérimentation de l'uniforme dans 4 écoles biterroises dès le mois de février 2024 et des recrutements de policiers municipaux supplémentaires à doter.
- les contrats de prestations de service : + 696 K€.

Cette hausse résulte essentiellement de l'entrée en vigueur du contrat avec la société Biltoki dès la fin d'année 2023 pour préparer la réouverture des Halles et leur animation dès le mois de novembre 2024.

- les assurances : + 173 K€.

Par ailleurs, des postes sont en baisse :

- les frais de gardiennage (- 16% = -110 K€),
- l'eau et l'assainissement (- 12 % = - 88 K€),
- les fournitures d'entretien et de petit équipement (- 6,5% = -50 K€),
- les frais de télécommunications (- 10,4 % = -21 K€),
- les combustibles (- 40,8 % = - 20 K€).

### **1.2.3 Autres charges de gestion courante : 16,891 millions**

Elles regroupent les contributions versées au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), aux syndicats intercommunaux, les subventions de fonctionnement versées au CCAS ainsi qu'aux clubs sportifs professionnels et aux associations, les indemnités, frais de missions et cotisations retraite des élus.

Elles ont globalement augmenté en 2024 de 4 % soit 653 K€.

Le poste augmentant le plus, est celui des indemnités versées aux commerçants qui est passé de 0,5 million en 2023 à 1,2 million en 2024 : il inclut les indemnités versées aux étaliers et restaurateurs des Halles (au total 940 335 €).

La contribution au SDIS a également augmenté de 4,8 % soit + 279 K€.

En revanche, les subventions aux associations et aux clubs sportifs professionnels ont diminué de 134 K€.

### 1.2.4 Atténuations de produits

Il s'agit des remboursements de dégrèvements accordés par l'Etat pour la taxe d'habitation sur les logements vacants ainsi que le reversement au CCAS du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) perçu du Département.

Leur montant a été de 295 K€ en 2024, contre 151 K€ en 2023 : 174 K€ pour la prise en charge des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants accordés par l'Etat et 121 K€ pour le reversement au CCAS du FAJ et d'une quote-part du produit des concessions cimetières (60 K€).

### 1.2.5 Dépenses financières (hors dette) et exceptionnelles

Milliers €	2023	2024
Dépenses exceptionnelles larges *	87	74

\* y compris frais financiers hors intérêts emprunts

En baisse en 2024, elles ont concerné :

- les titres annulés relatifs à des exercices antérieurs à 2024 : 71 K€,
- les intérêts versés sur ligne de trésorerie, très peu utilisée en 2024 : 2 K€.

#### Dépenses de fonctionnement (hors dette)

#### **CE QU'IL FAUT RETENIR**

Les charges de fonctionnement ont progressé de 5,8 % soit + 6,4 millions.

## II - INVESTISSEMENT

Les recettes réelles totales 2024 s'élèvent à 59,3 millions.

Leur taux de réalisation est de 70,17 % ; 7,6 % des crédits sont reportés sur 2025 (6,460 millions).

Milliers €	2023	2024
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>64 066</b>	<b>59 299</b>
FCTVA et Taxes d'urbanisme (Chap.10 hors 1068)	7 677	6 766
Subventions y cp produit amendes de police (Chap.13)	11 332	14 429
Emprunt (Chap.16 y cp. cautions)	15 000	10 000
Immobilisations financières et autres (Chap.21, 23, 204 et 27)	10 195	9 195
Excédent de fonctionnement affecté	19 862	18 909

Pour financer les dépenses d'investissement, la ville a emprunté 5 millions de moins en 2024 : 10 millions au lieu de 15 millions en 2023.

## 2.1 Recettes « hors emprunt »

- **Le Fonds de compensation de la TVA** (calculé à partir des dépenses d'investissement 2023) **et les taxes d'urbanisme** (Taxe d'aménagement et taxe locale d'équipement) se sont élevés à : 6,3 millions pour le FCTVA et 409 273 € pour les taxes d'urbanisme.

- **Les subventions reçues soit 11,214 millions** proviennent :

\* **de l'État : 89,3 %** (10 millions) : dont **6,8 millions de l'ANRU** (Soldes Ecole Samuel Paty, Allées Paul Riquet, Acropole pour les plus importantes), **313 K€ de Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** dont 240 K€ pour les Halles et 73 K€ pour des travaux dans les écoles, **166 K€ de Fonds vert** (Halle des sports du Four à chaux et Plan lumière), **1,346 million de Dotation politique de la ville (DPV)** notamment pour les Allées Paul Riquet (solde), la vidéoprotection, le solde pour le Plan des Albigeois et l'avance pour les Halles.

\* **de la CABM : 3,6 %** (411 537 €) : au titre du Fonds de soutien équipement pour les Allées Paul Riquet (250 K€) et pour les travaux pistes cyclables et quai de bus (159 K€).

\* **de la Région : 4,1 %** (460 414 €) : pour la liaison St Jude - Acropole.

\* **de divers partenaires : 3 %**, (343 K€), dont 302 K€ de la CAF pour les travaux à la crèche de la Dullague.

- **Le produit des amendes de police : 3,215 millions** correspond au produit des contraventions établies à Béziers en matière de circulation routière (hors stationnement désormais dépenalisé), y compris celles résultant des radars.

- **Les immobilisations financières et autres**, soit 9 millions concernent :

\* les remboursements d'avances de trésorerie versées dans le cadre de conventions avec VIATERRA : 2,3 millions pour la ZAC de l'Hours, 2,2 millions pour l'opération bureaux Hours, 3 millions pour le renouvellement urbain du centre-ville et 1,5 millions pour la Courondelle.

- Enfin, **l'excédent de fonctionnement affecté, soit 18,9 millions**, correspond à la part d'excédent de fonctionnement constaté lors du vote du compte administratif 2023, que le Conseil municipal a décidé d'utiliser pour financer les dépenses d'investissement 2024.

## 2.2 Emprunt

Inscriptions cumulées BP 2024 + DM	Emprunts mobilisés CFU 2024
18 110 000 €	10 000 000 €

10 millions d'emprunts ont été mobilisés en 2024 ayant les caractéristiques suivantes :

Montant	Durée	Taux ou index	Fixe / Révisable	Prêteurs
6 millions	30 ans	3,56 %	Fixe	Arkéa
2 millions	20 ans	Euribor 3 mois + 0,95 %	Révisable	Arkéa
2 millions	20 ans	Euribor 3 mois + 0,86 %	Révisable	Crédit maritime

Les dépenses réelles d'investissement sont de **69,04 millions** et leur **taux de réalisation de 82,6 %**.

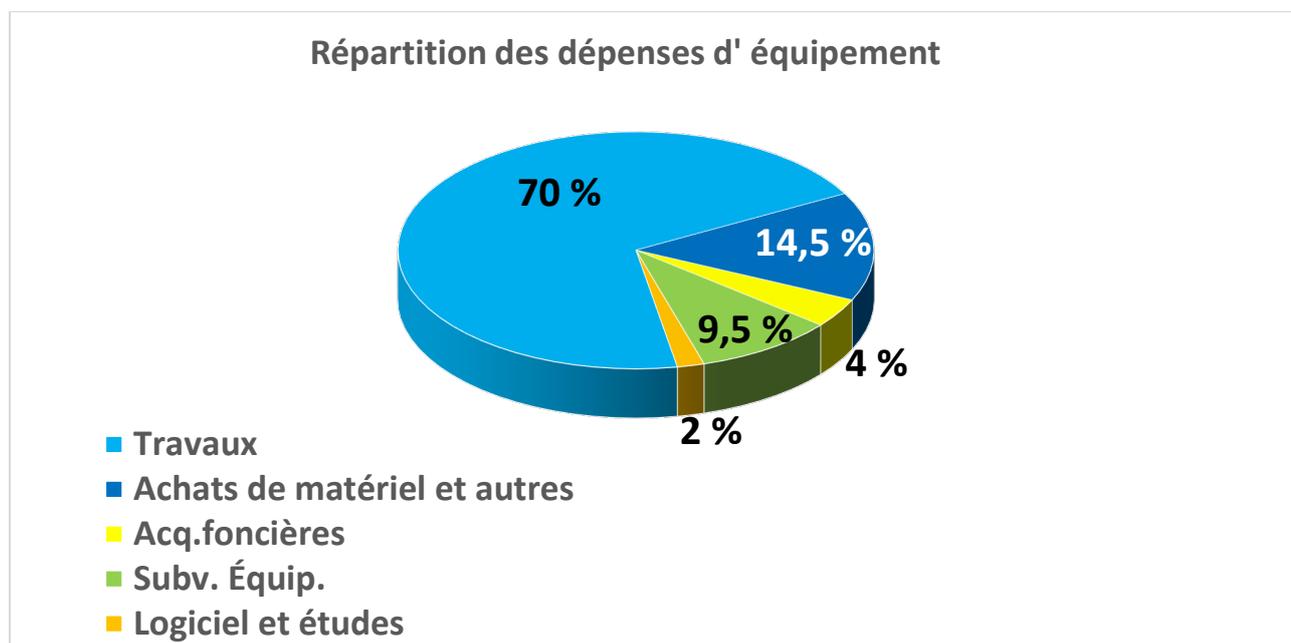
Elles regroupent, les dépenses d'équipement, les dépenses financières (remboursement du capital de la dette et immobilisations financières).

### 2.3 Dépenses d'équipement

Milliers d' €	2023	2024
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>47 867</b>	<b>44 325</b>
Dépenses directes d'équipement	43 483	40 115
Dépenses indirectes (Subventions d'équipement)	4 384	4 210

Les dépenses d'équipement ont été de **44,3 millions en 2024**. Elles représentent **70 %** des dépenses réelles d'investissement hors dette.

Elles ont concerné des travaux, des acquisitions, des frais d'études et des subventions d'équipement.



**Les travaux payés en 2024 (30,9 millions)** constituent la part la plus importante des dépenses d'équipement, 70 %.

Les principaux ont concerné en 2024 :

Millions €	
Halles (Maitrise d'œuvre, travaux et équipement)	13,8
Travaux de voirie (diverses rues dont Avenue Jean Constans, Rue Solférino, Carrefours Clemenceau /Mistral et Clémenceau /Jean Moulin, Boulevards Tourventouse et du Four à Chaux, chemins ruraux 123 et 137, escaliers St Jacques, Paul Riquet, ...)	7,4
Quai du Port Neuf et voirie PEM ave Lieutenant Pasquet	1
Travaux et équipements écoles (Chaufferies, menuiseries dans diverses écoles, Cour Ecole Carnot,	2,9
Plantation arbres et travaux espaces verts et sportifs (Tennis de la Barte, aire de jeux de l'Iranget, jardin des Bassins, Place de la Madeleine, ...)	1,4
Rénovation énergétique divers bâtiments (Gymnase Four à Chaux, Hôtel de ville menuiseries, Musée Fabrégat)	0,7

**Au titre des subventions d'équipement, ont été versés :** 1,4 million à VIATERRA, pour la concession centre-ville et la ZAC de l'Hours, 2,9 millions à la CABM et la SNCF pour le PEM, ainsi qu'à Hérault Energie pour des travaux de réseaux, 387 K€ à des particuliers, pour les aides aux façades et vitrines.

#### **2.4 Les dépenses financières hors dette : 9,1 millions**

Pour 9 millions, il s'agit des avances de trésorerie versées à VIATERRA dans le cadre des opérations d'aménagement de ZAC : Courondelle, Hours, requalification du centre-ville. Par ailleurs en 2024, la ville a reversé 98 873 € de FCTVA perçu pour le parking de Gaulle, suite à la cession à la CABM des lots 2 et 3 pour l'agence mobilité, lots revendus dans un délai inférieur à 5 années.

## 2.5 Exécution des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP)

11 autorisations de programme étaient en cours d'exécution en 2024.

N° ou intitulé de l'autorisation de programme (AP)	Pour mémoire AP votée y compris révision	Crédits de paiement antérieurs (cumul au 31/12/2023)	Crédits de paiement 2024 votés	Crédits de paiement 2024 (réalisés au 31/12/2024)	Crédits de paiements à réaliser
AP 1601 : Accessibilité	2 517 000 €	1 892 629 €	340 000 €	262 247 €	AP clôturée en 2025
AP 1901 : Nouveau Programme de Renouvellement urbain Devèze	18 910 000 €	18 051 803 €	820 000 €	543 360 €	AP clôturée en 2025
AP 2001 : Refonte Système d'information	3 200 000 €	2 829 936 €	370 000 €	369 478 €	AP clôturée en 2025
AP 2002 : 5000 arbres pour BEZIERS	3 000 000 €	1 406 849 €	490 000 €	360 383 €	500 000 €
AP 2101 : Plan lumière	2 335 000 €	1 223 099 €	375 000 €	262 736 €	250 000 €
AP 2102 : Construction parking silo et réaménagement de la gare routière	13 000 000 €	12 146 095 €	200 000 €	98 280 €	AP clôturée en 2025
AP 2201 : Réaménagement des Allées Paul Riquet	14 000 000 €	13 354 247 €	410 000 €	163 502€	0 €
AP 2202 : Ecoles Programme 2022/2026	10 185 000 €	3 680 239 €	1 874 500 €	1 827 633 €	2 109 000 €
AP 2301 : Rénovation énergétique	2 000 000 €	164 858 €	852 000 €	647 160 €	135 000 €
AP 2401 : Aménag. quai Port Neuf	13 700 000 €	0 €	800 000 €	799 939 €	5 500 000 €
AP 2403 : Réaménagement voiries PEM	8 000 000 €	0 €	200 000 €	177 350 €	6 400 000 €
	<b>90 847 000 €</b>	<b>54 749 755 €</b>	<b>6 731 500 €</b>	<b>5 512 068 €</b>	<b>14 894 000 €</b>

Au 31/12/2024, le taux d'exécution des AP/CP votées était de **66,33 %**. Il reste à inscrire et réaliser 14,9 millions de crédits de paiement.

## 2.6 Dette

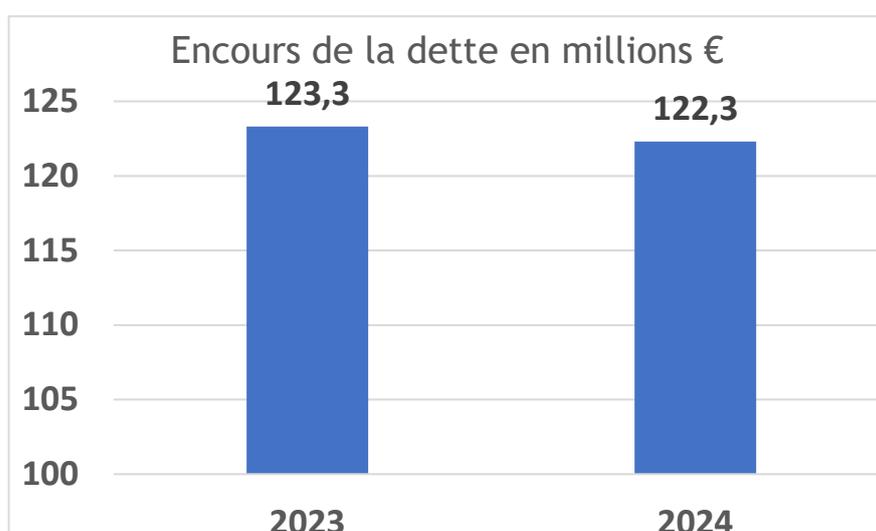
L'annuité de la dette, donc la dette remboursée en 2024, s'est élevée à **14,797 millions**. Elle se décompose ainsi :

- Capital : 11,265 millions.
- Intérêts : 3,482 millions.

De 2014 à 2020, l'encours de la dette a baissé régulièrement.

De 2021 à 2023, il a augmenté compte tenu des dépenses d'équipement à financer et en 2024, bien que les dépenses d'équipement soient encore supérieures à 40 millions, il diminue de 1,1 million.

Corrigé du fonds de soutien emprunts toxiques, l'encours de la dette qui était de 123,3 millions en 2023, est de 122,3 millions au 31/12/2024.



## III - EPARGNE ET CAPACITE DE DESENETTEMENT

### Evolution de l'épargne depuis 2017

Milliers €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de gestion courante	113 380	115 180	117 623	119 460	122 940	129 763	134 525	138 439
- Dépenses de gestion courante	94 567	93 571	95 509	94 642	97 720	102 266	105 623	111 602
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>18 813</b>	<b>21 609</b>	<b>22 114</b>	<b>24 818</b>	<b>25 220</b>	<b>27 497</b>	<b>28 902</b>	<b>26 837</b>
+ Solde opérations exceptionnelles et financières hors dette	-2 815	1 736	3 836	-790	435	487	452	1 290
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>15 998</b>	<b>23 345</b>	<b>25 950</b>	<b>24 028</b>	<b>25 655</b>	<b>27 984</b>	<b>29 354</b>	<b>28 127</b>
- Intérêts de la dette	2 600	2 403	2 574	2 234	2 192	2 218	2 896	3 444
<b>= EPARGNE BRUTE (ou capacité d'autofinancement brute : CAF brute)</b>	<b>13 398</b>	<b>20 942</b>	<b>23 376</b>	<b>21 794</b>	<b>23 462</b>	<b>25 766</b>	<b>26 458</b>	<b>24 683</b>
- Capital de la dette	8 233	8 405	12 522	9 279	9 592	10 267	10 633	11 265
<b>= EPARGNE NETTE (ou capacité d'autofinancement nette : CAF nette)</b>	<b>5 165</b>	<b>12 537</b>	<b>10 854</b>	<b>12 515</b>	<b>13 870</b>	<b>15 498</b>	<b>15 825</b>	<b>13 418</b>

Après un pic à 26,4 millions en 2023, l'épargne brute diminue de 1,7 million et s'établit à 24,7 millions fin 2024. Cette baisse résulte de la hausse des dépenses de gestion (+1,2 million) et des intérêts de la dette (+ 548 K€).

L'épargne nette diminue également en raison de la hausse du remboursement du capital de la dette (+ 632 K€) : elle est de 13,4 millions.

### Capacité de désendettement

Milliers €	2023	2024
Encours de la dette au 31.12 (source état de la dette annexé au compte financier unique) non corrigé du fonds de soutien	124 319	123 053
Epargne brute	26 458	24 683
<b>ENCOURS au 31.12 / EPARGNE BRUTE (en années)</b>	<b>4,7</b>	<b>5,0</b>

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité de la dette en stock, si l'intégralité de l'épargne brute y était consacrée.

Pour apprécier la situation de solvabilité de la commune il convient de se référer aux 3 zones déterminées pour ce ratio :

\* zone verte, ratio inférieur à 8 ans,

\* zone orange, de 8 à 14 ans,

\* zone rouge, à partir de 15 ans.

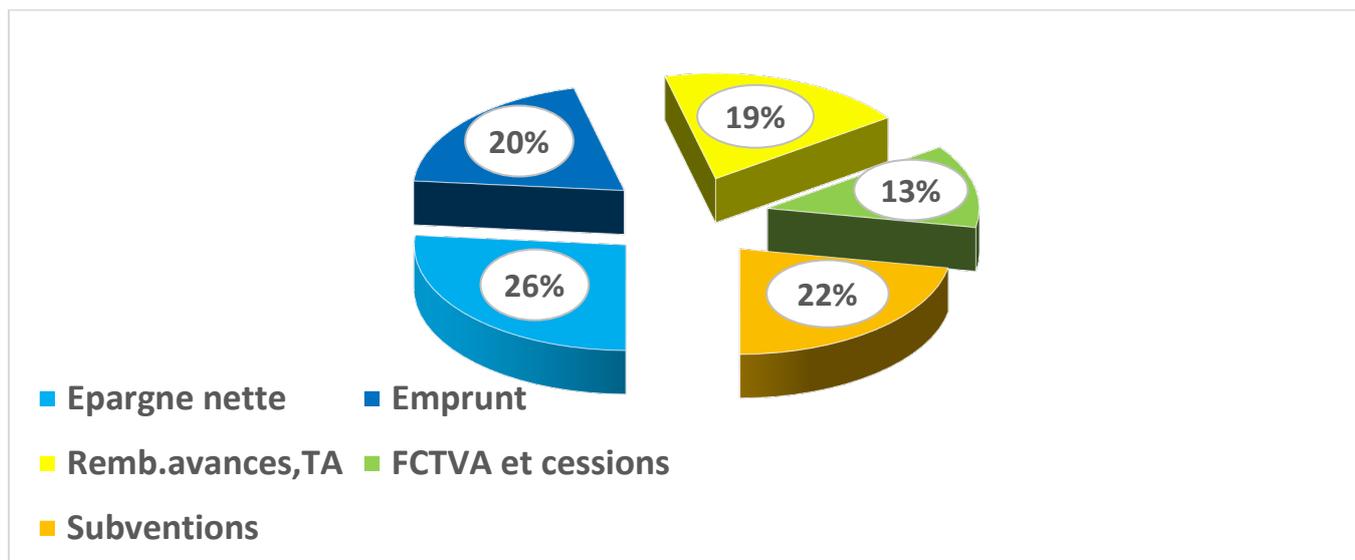
Fin 2024, le ratio s'établit à 5 années, toujours en zone verte. Rappelons qu'en 2014, ce ratio était de 9,2 années.

## IV - FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

En 2024, le financement de l'investissement a été assuré à 81 % par des recettes autres que l'emprunt : épargne nette et Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), cessions d'immobilisations, remboursements d'avances de trésorerie par VIATERRA, taxe d'aménagement, produit des amendes, et subventions perçues en hausse de 3,1 millions, essentiellement de l'État, de l'Agglomération, et de la Région.

Milliers €	2023	2024
<b>Financement des investissements</b>	<b>61 854</b>	<b>53 946</b>
<i>Epargne nette</i>	15 825	13 418
<b>Ressources propres d'inv. (RPI)</b>	20 114	16 099
FCTVA	7 054	6 357
Produits des cessions	2 248	108
Remboursement avances, taxes urbanisme	10 812	9 634
<i>Fonds affectés (amendes...)</i>	2 810	3 215
<i>Subventions</i>	8 105	11 214
<i>Emprunt</i>	15 000	10 000

## Structure du financement des dépenses d'investissement en 2024



Grâce au niveau des subventions et du FCTVA perçus, de l'épargne nette, l'emprunt contracté en 2024 a été limité à 10 millions.

## V - RATIOS

Dans le compte financier unique il y a 11 ratios obligatoires à établir : 5 ratios de niveau et 6 ratios de structure.

Ratios	
1- Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 412,24 €
2- Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 718,11 €
3- Dépenses d'équipement brut / Population	493,32 €
4- Encours de la dette / Population	1 510,67 €
5- Dotation globale de Fonctionnement / Population	280,74 €
6- Dépenses de personnel / Dépenses réelles de Fonctionnement	58,34 %
7- Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	90,25 %
8- Taux d'épargne brute : Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	17,78 %
9- Taux d'épargne nette : Epargne brute - remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	9,54 %
10- Ratio d'endettement : Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	87,93 %
11- Capacité de désendettement : Encours de la dette / Epargne brute	5

## VI - RÉSULTAT ET SOLDE DE CLÔTURE

<b>Fonctionnement (€)</b>	<b>2024</b>
Dépenses réalisées (B)	124 965 542
Recettes réalisées (A)	143 130 536
Résultat de l'exercice (A - B)	18 164 994
Excédent antérieur reporté (C)	4 000 000
Résultat cumulé à affecter (A - B + C)	22 164 994

Le résultat cumulé de fonctionnement de 22,2 millions.

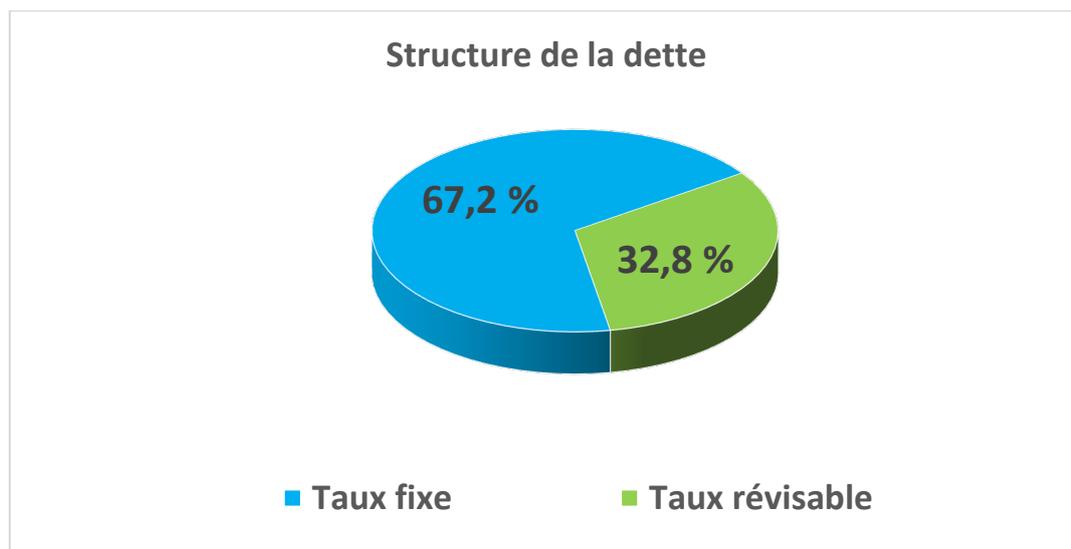
Il doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de l'investissement (réalisé 2024 et solde des restes à réaliser ou reports). L'affectation du résultat fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

<b>Investissement (€)</b>	<b>2024</b>		
Dépenses réalisées (B)	69 480 085		
Recettes réalisées (A)	70 172 892		
Résultat de l'exercice (A - B)	692 807	Restes à réaliser Dépenses (F)	10 811 751
Solde antérieur reporté (C)	-6 012 075	Restes à réaliser Recettes (E)	6 460 200
Solde cumulé (A - B + C) = Besoin de financement 2023	-5 319 268	Solde (E - F)	-4 351 551

Le solde global d'investissement 2024 à financer, est égal à la somme du solde cumulé d'investissement (- 5 319 K€) et de celui des restes à réaliser (- 4 352 K€), soit : - 9 671 K€. Il doit être couvert par le résultat de fonctionnement à affecter.

Le résultat de clôture de l'exercice calculé à partir des dépenses et recettes réalisées en Fonctionnement et Investissement, est positif et égal à : 16,9 millions (22,2 millions - 5,3 millions).

## Annexe Dette



Au 31/12/2024, l'encours de 122,2 millions (après correction du fonds de soutien) reste sécurisé et le risque de taux maîtrisé.

Avec les emprunts souscrits en 2024 (cf page 14), la structure de la dette reste stable avec une prépondérance des emprunts à taux fixe 67,2 %.

La part variable composée d'index classiques (euribor 1,3 et 6 mois) est de 32,8 %.

Depuis 2022, le contexte de taux étant moins favorable, le taux moyen de la dette augmente : il est de 2,84 % au 31/12/2024, bien inférieur au taux distribué par les banques.

La dette de la ville reste positionnée à 100 % en A1 (69 % début 2014) dans la charte Gissler et donc **sans prêt hors charte (emprunts toxiques)**.

### Répartition par prêteurs

Les partenariats restent très diversifiés :

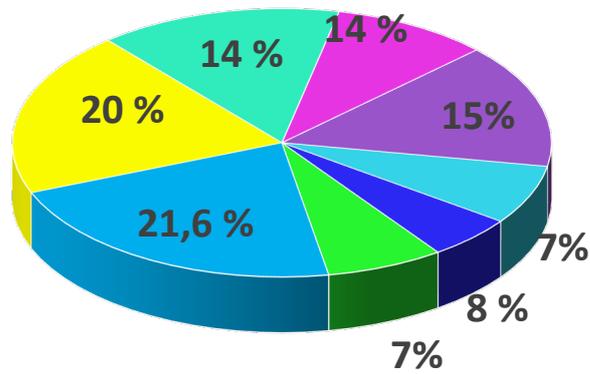
La Société générale et la Banque postale sont les principaux prêteurs de la ville (avec respectivement 21,6 % et 20 % de part d'encours détenu).

Avec les 2 emprunts contractés cette année pour un total de 8 millions, ARKEA conforte sa position et devient le 3<sup>ème</sup> prêteur de la ville : sa part représente désormais 15 % de l'encours.

La SFIL est le 4<sup>ème</sup> prêteur devant la Caisse d'Epargne ; viennent ensuite, le Crédit mutuel (7 %) et le Crédit Agricole (5 %).

Les autres prêteurs Crédit maritime, crédit foncier, CAF, Groupe CILEO, détiennent ensemble 7 % de l'encours.

### Répartition par prêteurs



- Société générale
- Banque Postale
- SFIL
- Caisse d'Epargne
- Arkéa
- Crédit mutuel
- Crédit Agricole
- Autres Prêteurs

La diversification des prêteurs a toujours permis à la ville de couvrir ses besoins de financement aux meilleures conditions.